

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LAZARD EPARGNE ACTIONS

### FCP

Ce FIA est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS  
FR0007028550 - Lazard Epargne Actions

## Objectif et politique d'investissement

**Classification de l'OPC :** Actions internationales

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 65 % MSCI EMU; 30 % MSCI World ex EMU ; 5 % EMIX Smaller Euro. L'indicateur de référence est rebalancé annuellement et ses constituants sont exprimés en euro, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

**Politique d'investissement :** La stratégie mise en œuvre repose sur :

- L'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique
- La validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique
- La sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance
- La construction d'un portefeuille concentré sur 30-80 titres de grandes et moyennes capitalisations européennes sans autres contraintes sectorielles.

Le portefeuille du FCP est investi et/ou exposé à hauteur de 60% minimum de l'actif net en actions, et s'efforcera d'être investi et/ou exposé majoritairement en actions de grandes et moyennes capitalisations européennes, soit en direct, soit au travers d'OPC, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte. Le portefeuille peut donc être investi à hauteur de 40% maximum en actions de marchés hors de l'Europe, soit en direct, soit au travers d'OPC. Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 50% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, de fonds d'investissement à vocation générale ou de fonds professionnels à vocation générale qui investissent moins de 10% dans d'autres OPC ;
- jusqu'à 30% maximum de l'actif net en parts ou actions de placements collectifs de droit français, de FIA, établis dans d'autres Etats membre de l'Union Européenne ou de fonds d'investissement répondant aux 4 critères définis à l'article R214-13 du Comofi.

- jusqu'à 10% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPC visés à l'article R214-32-19 du Comofi. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le FCP pourra investir à hauteur de 10% maximum de son actif dans des titres intégrant des dérivés.

Le FCP peut utiliser des futures sur actions et indices actions et des futures de change négociés sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer (sans surexposition) le portefeuille au risque action et/ou couvrir le portefeuille au risque de change.

Le FCP peut également utiliser les swaps de change et le change à terme uniquement en couverture du risque de change.

### Affectation des sommes distribuables :

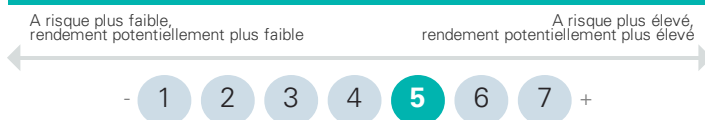
Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report  
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

**Durée de placement recommandée :** Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau figurant ci-dessous :

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

## Profil de risque et de rendement



### Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition au marché actions explique le classement du Fonds dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

### Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	2,22%*
----------------	--------

### Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

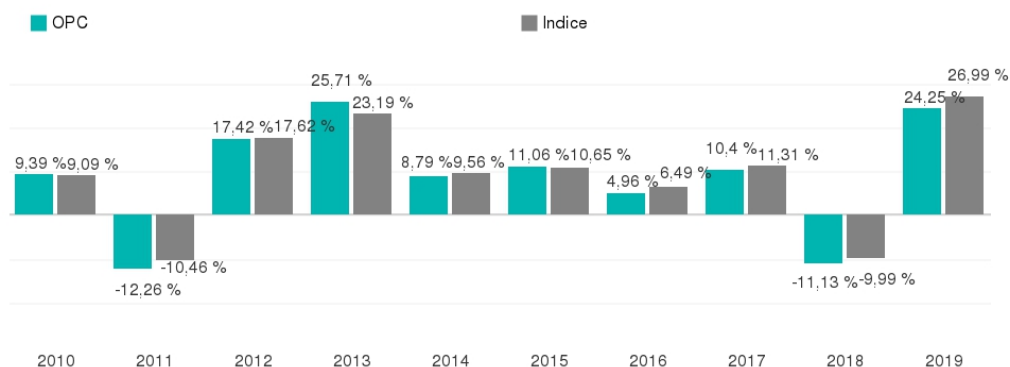
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

**Date de création de l'OPC :** 08/01/1999

**Devise :** EUR

**Indicateur de référence :**

65% MSCI EMU ; 30% MSCI World ex EMU ; 5% EMIX Smaller Euro  
L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement et ses constituants sont exprimés en euro, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** Lazard Frères Banque.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de Lazard Frères Gestion et sur internet.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **16/03/2020**.